

Année scolaire 2023-2024

Service médical en faveur des élèves

Nom du médecin de l'éducation nationale : Dr ARBRE

Etablissement scolaire : lycée Geneviève Vincent

Questionnaire médical à remplir par les parents

Votre enfant, dans le cadre de sa formation professionnelle, aura à effectuer des travaux dits « réglementés » (utilisation de machines dangereuses, utilisation de produits dangereux...)

Etant mineur, il doit obtenir une **dérogation** pour ces travaux qui sont normalement interdits aux jeunes de moins de 18 ans (articles L.4153-9, D.4153-15 à D.4153-37 du code du travail). L'avis d'aptitude du médecin de l'éducation nationale est obligatoire.

A cet effet, il vous est demandé de remplir le questionnaire ci-dessous, destiné au médecin en charge d'examiner votre enfant.

Vos réponses sont strictement confidentielles, soumises au secret médical.

Vous mettrez ce document complet sous enveloppe cachetée libellée à l'attention du médecin de l'éducation nationale, afin qu'elle soit remise à l'infirmière de l'établissement scolaire (ou, à défaut, au professeur principal)

Nom et prénom de l'élève : Classe :

Né(e) le :

Adresse :

Téléphone (s) :

Le père est-il en bonne santé ? : oui non Profession :

La mère est-elle en bonne santé ? : oui non Profession :

Nombre de frères et sœurs :

Nom et coordonnées du médecin traitant :

1. maladies présentées antérieurement par votre enfant :

→ a-t-il déjà fait des convulsions ? non oui si oui, à quel âge ?

→ a-t-il eu d'autres maladies neurologiques ? non oui
s'agissait-il d'une méningite ? oui non

→ a-t-il eu des maladies respiratoires ou allergiques ? non oui précisez :

→ a-t-il fait des otites à répétition ? non oui

→ a-t-il eu des problèmes de hanche ou de dos ? non oui

→ autres maladies importantes :

A-t-il eu des accidents ? non oui précisez :

A-t-il été hospitalisé, voire opéré, ... ? non oui précisez :

Tournez, SVP

2. vaccinations :

Il est rappelé que l'autorisation de travail sur machines dangereuses est conditionnée par une situation vaccinale à jour au regard des obligations prévues par la Loi.

3. état de santé actuel de votre enfant :

→ a-t-il souvent des rhumes, sinusites, angines, bronchites, otites ? non oui

→ actuellement présente-t-il d'autres troubles ? (soulignez et précisez)

- asthme :
- eczéma, allergie, urticaire :
- pertes de connaissance, malaises :
- problèmes de dos ou d'articulations :
- maux de tête :
- problèmes de vue ou de fatigue oculaire :

→ est-il souvent absent ? non oui

→ est-il suivi par un médecin, un psychologue, un psychiatre ? non oui

→ suit-il un traitement ? non oui précisez :.....

→ votre enfant est-il intéressé par un métier ? non oui précisez :.....

→ avez-vous autre chose à signaler ? :

Nous vous demandons de confier à votre enfant son carnet de santé et copie de tous documents utiles en votre possession (comptes-rendus récents de radiographie, d'examen biologique, rapports médicaux, etc)

Si vous le souhaitez, le médecin de l'éducation nationale peut vous recevoir sur rendez-vous. Prenez contact à cet effet avec l'infirmière de l'établissement scolaire.

4. information importante :

4.1 La consommation de produits psycho actifs (alcool, cannabis, autres drogues) et de certains médicaments peut avoir des conséquences en cas d'utilisation de machines dangereuses ou de conduites d'engins.

Elle peut entraîner une inaptitude à la poursuite de la formation professionnelle dispensée pendant le temps nécessaire.

4.2 L'aptitude sera à revoir en cas de grossesse. Le signaler à l'infirmière.

Je déclare avoir pris connaissance de l'information ci-dessus.

A.....le.....